



Direction générale déléguée aux ressources
Direction des ressources humaines
Service Développement Professionnel IT

Paris, le 25 mars 2011

Validé en séance de la CNM du 1^{er} avril 2011

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DE MOBILITE Réunion du 20 septembre 2010

La Présidente procède à l'appel des membres ; sont présents :

Au titre des représentants des personnels :

SGEN-CFDT :	titulaire : Lydie Dorthe suppléant : Jean-Luc Briançon
SNCS-FSU :	suppléant : Rémi Brageu
SNIRS-CGC	titulaire : Bernadette Auzary-Schmaltz suppléante : Marie-Christine Lagoutte
SNPREES-FO :	titulaire : Marie-Claude Zikra suppléant : Daniel Perrin
SNPTES-UNSA :	titulaire : Sophie Collin suppléante : Anne Sellier
SNTRS-CGT :	titulaire : Jacques Millet suppléante : Nadine Elie
SUD RECHERCHE EPST :	suppléante : Marie-Claude Quido

Sont excusés : Jean-Marie Dewarumez (SNCS-FSU), Laurence Mansuy (Sud Recherche EPST).

Au titre de l'administration :

- Christine d'Argouges, directrice des ressources humaines, Présidente,
- Annie Lechevallier-Germain, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques,
- Carole le Contel, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,
- Liliane Flabbée, déléguée régionale Paris B,
- Catherine Cribiu, adjointe du responsable ressources humaines de la délégation Ile de France Sud,
- Florence Bouyer, responsable de l'OMES à la DRH.

En qualité de membres invités permanents :

- François Gautron , responsable du SDP-ITA à la DRH,
- Emmanuelle Fiorese, chargée d'études au SDP-ITA à la DRH

Est excusé Olivier Grenet, administrateur de l'UPR 2355 à Gif-sur-Yvette.

Mme d'Argouges rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 30 mars 2010
2. Analyse sur les Noemi sans candidat de la campagne Hiver 2009
3. Bilan de la campagne NOEMI de printemps 2010
4. Questions diverses

M. Brageu est désigné secrétaire adjoint.

La Présidente demande à Mme Quido de préciser les questions qu'elle souhaitait voir inscrites à l'ordre du jour. Mme Quido demande que le rôle de la commission soit expliqué et souhaite avoir des informations sur la procédure de redéploiement des IT.

La Présidente indique que la commission a été renouvelée, qu'elle comporte maintenant trois directeurs ou représentants d'unités (qui malheureusement n'ont pu se rendre disponibles pour cette réunion) ; elle présente les nouveaux membres présents et François Gautron qui succède à Mathias Guérin dans le poste de responsable du service du développement professionnel des ITA à la DRH.

1. Compte-rendu de la réunion de la commission nationale de mobilité du 30 mars 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Analyse sur les Noemi sans candidat de la campagne Hiver 2009

La Présidente demande à Florence Bouyer de présenter la synthèse de l'analyse des 422 Noemi sans candidats de la campagne de mobilité interne hiver 2009, qui a été adressée au préalable aux membres de la commission.

M. Briançon regrette qu'aucun membre de la commission n'ait été associé à l'étude. Il précise, pour répondre à la proposition de mentionner sur le profil ouvert à la mobilité qu'il peut y avoir formation pour le candidat retenu, que cette mention ne sera pas suffisante ; la position d'un grand nombre de responsables de structure est que le candidat recherché est censé effectuer l'ensemble des activités prévues au profil dès son arrivée ; la question de la formation permanente a encore besoin d'évoluer.

Mme Quido estime, en référence au document de la page 12, que l'étude du vivier de candidats devrait être approfondie au niveau de l'emploi-type, la notion de branche d'activité professionnelle étant insuffisante.

Mme Flabbée acquiesce tout en indiquant qu'il serait alors intéressant de croiser ces données avec la zone géographique, l'âge et le sexe.

Mme Lechevallier-Germain indique qu'il serait nécessaire d'ajouter les problématiques familiales.

Mme Quidoz , s'appuyant sur le faible taux de réussite des mobilités pour les ingénieurs de recherche, s'interroge sur l'incidence des recrutements ANR.

La Présidente et Mme Flabbée répondent que les CDD ANR ne se retrouvent pas complètement au recrutement.

Mme Quidoz note le faible taux de réussite des mobilités pour les Bap A,B,C et D et fait remarquer qu'un temps long est perdu pour les structures si on sait à l'avance qu'il n'y aura pas de candidats dans le vivier.

Mme Collin indique qu'il y a une réelle difficulté à apprécier le taux de pression des demandes de mobilité puisqu'il n'y a pas de recensement des projets de mobilité et que des mobilités s'effectuent en dehors de la procédure Noemi .

La Présidente précise qu'il est indispensable que des mobilités puissent s'effectuer en dehors de la procédure pour éviter des blocages de situations individuelles. Elle ajoute que les responsables ressources humaines des délégations régionales connaissent les ITA qui ont ou construisent un projet mobilité.

Mme Collin souhaiterait alors savoir combien d'années sont nécessaires pour les agents avant de pouvoir effectuer une mobilité.

Mme Quidoz estime que les profils proposés sont rédigés de manière générique et qu'ils n'incitent pas les agents à se renseigner.

M. Brageu aborde la question de la durée d'affichage et demande qu'un temps minimum soit respecté pour favoriser les candidatures ;

La Présidente, puis Mme Flabbée renvoient au document de la page 4 et font remarquer que les durées moyennes d'affichage sont plutôt satisfaisantes. Néanmoins, les affichages des Noemi de compensation arrivent quelquefois tard dans le calendrier.

La Présidente explique la procédure des Noemi et insiste sur la souplesse du dispositif qui permet d'afficher dans la même campagne les fonctions des agents qui viennent d'obtenir leur mobilité.

M. Briançon propose que la date limite d'affichage et la date limite de candidature soient différentes.

Mme Collin ajoute que pour nombre d'agents une mobilité au 1^{er} mai est impossible pour des raisons familiales et personnelles.

La Présidente remercie les membres pour l'ensemble des remarques et propositions qui pourront être étudiées.

3. Bilan de la campagne NOEMI printemps 2010

La Présidente demande à François Gautron de présenter le bilan de la campagne de printemps 2010 qui a été préalablement adressée aux membres de la commission.

Mme Quidoz demande que le pourcentage des fonctions pourvues soit détaillé en faisant apparaître les mobilités internes, les accueils en détachements et les réintégrations. S'agissant des réintégrations, M. Briançon souhaite connaître le nombre de demandes et le nombre de celles qui sont acceptées.

Mme Collin s'interroge sur la stratégie du CNRS en matière de mobilité et demande si la priorité aux candidatures internes est toujours d'actualité.

La Présidente répond que cette priorité est toujours rappelée aux directeurs de structure par les responsables ressources humaines.

Mme Collin demande s'il est possible de compléter les tableaux des répartitions des affichages et des fonctions pourvues par instituts en y ajoutant les effectifs ITA de chacun des instituts. Elle indique que pour avoir une vision d'ensemble, il serait intéressant de disposer des résultats de la campagne d'hiver, des postes mis au concours externes et fonctions affichées ensuite à la campagne Noemi de printemps.

M. Briançon et Mme Collin demandent à disposer de la liste des Noemi pourvues avec indication du corps de l'agent qui a été retenu.

La présidente répond que l'information niveau de la fonction affichée et niveau du candidat retenu n'est pas disponible pour l'instant mais qu'elle est intéressante à étudier.

4. Questions diverses

La présidente donne la parole à Mme Quido pour les 2 questions diverses.

Mme Quido rappelle que le rôle dévolu à la commission de mobilité devrait permettre d'aborder d'autres sujets que les seuls bilans des Noemi. Elle indique qu'il serait intéressant d'avoir des informations sur les mobilités de gré à gré par exemple.

Mme Quido souhaite avoir des informations sur la nouvelle procédure de redéploiement des ITA et sur son application. Elle demande si cette instruction s'appliquera aussi en cas de fermeture de site (exemple site de Grasse avec regroupement sur Nice) ou d'unités de service dont il n'est pas fait mention.

La Présidente précise qu'une réunion avec les organisations syndicales et le président a eu lieu sur le sujet et que ce point est aussi à l'ordre du jour de la prochaine réunion thématique du 30 septembre. L'instruction est donc toujours à l'état de projet et fait l'objet de discussions. Elle ajoute que le nombre de situations où l'article 240 du décret est mis en œuvre est très réduit.

M. Briançon demande pourquoi la commission n'est pas compétente pour les mobilités des chercheurs.

La Présidente répond que le décret particulier du CNRS porte création d'une commission pour les seuls ITA.

Mme Quido souhaite également avoir des informations sur les mobilités cadres supérieurs et disposer d'un bilan.

La Présidente répond qu'une présentation pourra être préparée et présentée.

La présidente remercie les membres et annonce que la prochaine réunion se tiendra au printemps 2011.